

Numéro	CA/2021-12-09/06
Date d'affichage	23/12/2021
Date de mise en ligne	23/12/2021
Date de transmission au Recteur	23/12/2021

## **Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

### **Délibération du 9 décembre 2021 portant approbation des dates de campagne de candidatures et d'inscriptions aux formations diplômantes et modalités de recrutement pour l'année universitaire 2022-2023**

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L612-6, L612-6-1, L681-1, L683-1, L684-1, L712-2, L.712-3, L712-6-1, L. 832 -1, D612-36-1 et D612-36-2 R. 719-48 à R. 719-50 ;

Vu le décret n° 2018-369 du 18 mai 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2013 relatif aux demandes d'admission à une première inscription en première année de licence et aux modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française pour les ressortissants étrangers ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 30 novembre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les dates de campagne de candidatures et d'inscriptions aux formations diplômantes de l'Université et les modalités de recrutement pour l'année 2022-2023 suivantes :

#### **Modalités de recrutement :**

- L'inscription administrative et pédagogique

Toute personne désireuse d'être admise à participer en qualité d'utilisateur du service public aux activités de l'université, doit avoir satisfait aux formalités d'inscription administrative et pédagogique.

## Délibération CA-2021-12-09/06

L'inscription administrative des étudiants est réalisée de préférence avant le début des cours et impérativement dans le respect du calendrier infra. Le règlement des droits universitaires est régularisé dans les cinq jours suivant la connexion. Les étudiants n'ayant pas respecté ces procédures ne pourront pas être inscrits sur les listes des autorisés à composer lors des examens.

L'inscription pédagogique est subordonnée à l'inscription administrative : elle doit être réalisée au plus tard une semaine après le début des cours.

### ➤ Caractéristiques de l'inscription

L'inscription administrative est annuelle et personnelle. Elle est renouvelée au début de chaque année universitaire.

### ➤ Procédure générale de candidature

Sous réserve de dispositions particulières, toute inscription à l'université est subordonnée à une procédure de candidature en ligne, nécessitant le dépôt d'un dossier dans la formation souhaitée par le candidat et conformément aux modalités figurant sur le site de l'université.

Tout dossier incomplet, ou déposé après les échéances calendaires de la formation, sera rejeté et classé sans suite.

### ➤ Procédure de candidature en Licence 1<sup>ère</sup> année (L1)

Dans le cadre d'une première inscription ou d'une réorientation en première année de licence, la procédure de préinscription est exclusivement formulée :

– Via le portail national Parcoursup, pour les étudiants titulaires d'un bac français (ou diplôme équivalent) de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen et de la Confédération Suisse.

Pour les inscriptions cumulatives non diplômantes prises à Paris 1 en plus de l'inscription administrative principale prise dans un lycée (convention CPGE) :

<https://www.pantheonsorbonne.fr/inscription/premiere-inscription>

– Via un dossier de Demande d'Admission Préalable Blanc à déposer à l'ambassade de France pour les étudiants internationaux hors-Europe titulaires de diplômes internationaux et résidant dans un pays étranger non-signataire de la convention Études en France.

– Via un dossier de Demande d'Admission Préalable Vert à déposer au service de la mobilité individuelle de la Direction des Relations Internationales pour les étudiants internationaux hors-Europe titulaires de diplômes internationaux et résidant en France.

– Via un dossier de Demande d'Admission Préalable dématérialisé sur la plateforme "Études en France" pour les étudiants internationaux hors-Europe titulaires de diplômes internationaux et résidant dans un pays étranger signataire de la convention "Études en France" :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentication/login.html#position>

## Délibération CA-2021-12-09/06

### ➤ Procédure de candidature en Master 1<sup>ère</sup> année (M1)

La procédure de candidature s'effectue via le portail national.

Les commissions, composées a minima de deux membres et présidées par un enseignant-chercheur, pourront utiliser l'un ou plusieurs des critères ci-dessous :

- Le curriculum vitae du candidat (stages, expérience à l'étranger, vie associative...) et les relevés de notes,
- Des prérequis spécifiques à chaque formation (notamment concernant les licences d'origine, le niveau de langue, ou le suivi de certaines matières lors de la licence),
- Le projet professionnel et/ou de recherche,
- Lettre de motivation explicitant le projet professionnel et/ou de recherche et la cohérence du parcours,
- L'expérience professionnelle,
- La tenue d'épreuves spécifiques (orales ou écrites),
- La tenue d'un entretien, en face à face ou en visioconférence,
- L'obtention d'un concours ou test d'entrée,
- La présentation d'un dossier thématique,
- Tout autre élément qui pourra soutenir positivement le dossier du candidat.

### ➤ Procédure de candidature de la L2 au Doctorat

#### **L2 au Master 2 (hors Master 1)**

- Via le portail ECandidat pour les étudiants ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen, de la Confédération Suisse et pour les étudiants dont le pays de résidence ne figure pas sur le portail Etudes en France
- Via le portail Études en France (EeF, ex CEF) pour les étudiants internationaux résidant dans un pays signataire de la convention Études en France du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

<https://www.pantheonsorbonne.fr/international/foreign-students/full-degree-student-application/>

#### **Doctorat**

- Via le portail ECandidat

### ➤ Reprise d'étude et Validation d'Acquis

<https://formation-continue.pantheonsorbonne.fr/reprendre-ses-etudes-ou-valider-ses-acquis>

## Délibération CA-2021-12-09/06

### Dates de candidature :

Diplômes	Dates des campagnes de candidatures
Licence (L2-L3) *	Du lundi 16 mai 2022 au mardi 7 juin 2022 (inclus)
Licences professionnelles	Du Mardi 1er mars 2022 au Vendredi 13 mai 2022 (inclus)
Master 1	Selon calendrier « Trouver mon master »
Vœux de poursuite en M2 (étudiants M1 Paris 1)	Du Lundi 28 mars 2022 au Mardi 3 mai 2022 (inclus)
Master 2 *	Du Mardi 3 mai au lundi 23 mai 2022 (inclus)
Doctorat	Au plus tard le vendredi 28 octobre 2022 (inclus)
Capacité (EDS)	Du vendredi 13 mai au vendredi 6 juillet 2022 (inclus)
VAE/VES	Au plus tard le vendredi 28 octobre 2022 (inclus)
VAP	Selon les dates des composantes
FCPS	Du vendredi 1 avril au vendredi 16 décembre 2022 (inclus)
EES : DU PSME	15 janvier au 15 avril 2022
EES : DU Prépa Agreg SES	9 mai au 13 juin 2022
EES : Magistère niveau L3 (EES)	Du lundi 16 mai au mardi 7 juin 2022
EES : Master 2 apprentissage Économie de la Culture Numérique (EES)	Du mardi 19 avril au vendredi 10 juin 2022
EES : Master 2 apprentissage Finance Technology Data (EES)	Du 21 mars au 3 avril 2022
EES : Master 2 apprentissage Transports Internationaux (EES)	Du 23 avril au 15 mai 2022
EES : Master 2 partenariat Transports internationaux (Sofia) (EES)	Du 23 avril au 15 mai 2022
EES : Master 2 partenariat Économie Psychologie (Université de Paris) (EES)	Du 31 janvier au 25 février 2022
EES : Master 2 partenariat Analyse et Politique Économique (ENS, EHESS, ENPC) (EES)	Du 21 février au 7 mars 2022

## Délibération CA-2021-12-09/06

<b>IAES</b> : Master 2 Développement des compétences et formation numérique	Du vendredi 15 avril au mardi 14 juin 2022
<b>IAES</b> : Master 2 GSRH Emeraude	Du lundi 14 mars au vendredi 13 mai 2022
<b>UFR27</b> : L3 MIAGE Apprentissage (2 sessions)	Du 17 janvier 2022 au 1er mars 2022 et du 1 avril 2022 au 6 mai 2022
<b>UFR27</b> : M2 MIAGE Parcours S2I et IKSEM	Du 15 mars 2022 au 29 avril 2022
<b>UFR27</b> : M2 MA parcours Modélisation Aléatoire (avec Université de Paris)	Du 16 mai 2022 au 20 juin 2022
<b>UFR27</b> : L3 MIASHS ESCP/HEC (sélection conjointe)	Du 16 août 2022 au 9 septembre 2022

\* Dispositions particulières possibles : formations en alternance en partenariat avec d'autres établissements

### **Dates limites des inscriptions administratives\*\* :**

Les **inscriptions administratives** sont réalisées avant le début des enseignements et, au plus tard, aux dates suivantes :

<b>Diplômes</b>	<b>Dates limites des inscriptions administratives</b>
Licence 1 (néo-entrant)	<b>Conformément au calendrier Parcoursup</b>
Licence L1, L2, L3 (redoublants)	Lundi 12 septembre 2022
CPGE	Mercredi 30 novembre 2022
Master 1 (y compris MEEF)	Lundi 12 septembre 2022 (sous réserve d'un calendrier national)
Master 2 (y compris MEEF)	Vendredi 30 septembre 2022
Doctorat	Mercredi 30 novembre 2022
Licence Arts plastiques (L2, L3) (formation à distance)	Lundi 31 octobre 2022
Capacité en Droit (EDS)	Lundi 31 octobre 2022
Préparation CRFPA	Vendredi 30 décembre 2022

## Délibération CA-2021-12-09/06

Diplômes universitaires (DU) et autres (prépas, certificats...)	Lundi 31 octobre 2022
IED	Mercredi 30 novembre 2022
VAE/VES	Mercredi 31 mai 2023
VAP	Mercredi 30 novembre 2022
Préparation à l'Ecole Nationale de la Magistrature	Lundi 16 janvier 2023
Auditeurs libres	Vendredi 30 septembre 2022
Etudiants internationaux (en attente de Visas)	Jeudi 20 octobre 2022

\*\* Interruption estivale des inscriptions administratives à partir du vendredi 22 juillet jusqu'au mercredi 24 août 2022 inclus

Délibération CA-2021-12-09/06	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	29
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	29
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 17 décembre 2021

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.